



Route de Certoux 51
1258 Perly-Certoux

ADMINISTRATION GENERALE

Mesdames et Messieurs
les Conseillères et Conseillers
municipaux

Perly-Certoux, le 12 novembre 2015

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons la prochaine séance du Conseil municipal qui aura lieu à la Mairie le

Jeudi 19 novembre 2015 à 20 heures

- A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 29 octobre 2015 (sous réserve)**
- B. Communication du Bureau du Conseil municipal**
 - 1. Divers
- C. Rapport de commissions**
 - 1. Rapport de la commission sociale relatif à l'octroi des subventions 2015
 - 2. Rapport de la Commission des Sports relatif à l'octroi des subventions juniors 2014/2015
 - 3. Rapport de la Commission des finances relatif au budget communal 2016
- D. Propositions de l'Exécutif**
 - 1. Projet de délibération N°12-2015 : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2016 et du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter
 - 2. Projet de délibération N°13-2015 : Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'395'000.- pour les travaux d'aménagement pour la mise en zones 20 km/h (zone de rencontre) et 30 km/h du village de Certoux
- E. Communications de l'Exécutif**
 - 1. Feuille de route du Conseil administratif - législature 2015-2020
 - 2. Divers
- F. Propositions individuelles & questions**



Pour M. Raphael Prina, Président
Jacques Nierlé
Secrétaire

Annexes : 1) Rapport de la commission sociale relatif à l'octroi des subventions 2015 2) Rapport de la Commission des Sports relatif à l'octroi des subventions juniors 2014/2015 3) Rapport de la Commission des finances relatif au budget communal 2016, tableau d'amortissements 2016 corrigé et statistiques fiscales 4) Projet de délibération N°12-2015 : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2016 et du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter 5) Projet de délibération N°13-2015 : Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'395'000.- pour les travaux d'aménagement pour la mise en zones 20 km/h (zone de rencontre) et 30 km/h du village de Certoux